

METTET

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la 1^{ère} réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Salle du Conseil communal

Le 24 mars 2026

Présents : 41 personnes dont 36 membres (liste de présence en annexe 1)

Principaux acronymes :

AD	Agent de Développement
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
DD	Développement Durable
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
GT	Groupe de Travail
IC	Information et Consultation
ODR	Opération de Développement Rural
PCDR	Programme Communal de Développement Rural

Ordre du jour

1. Introduction de la réunion par Madame l'échevine du DR, présidente de la CLDR
2. Mise en place de la CLDR
3. Présentation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR
4. Informations sur l'ODR et les étapes déjà franchies
5. Préparation à la validation du diagnostic de la commune (partie 1 du PCDR)
6. Présentations du diagnostic partagé et de la stratégie de développement (partie 3 et 4 du PCDR)
7. Agenda 2026 et suites
8. Divers

1. Introduction de la réunion par Madame l'échevine du DR, présidente de la CLDR

La séance débute par un mot de bienvenue de Mme Léglise, échevine en charge du PCDR. Elle remercie les membres pour l'attachement qu'ils témoignent au développement de leur commune et leur engagement dans cette commission.

2. Mise en place de la CLDR

La composition de la CLDR a été approuvée par le Conseil communal du 26 février 2026. Mme Sente commence ce point en soulignant la bonne représentativité de la CLDR par rapport au reste de la population de Mettet en termes de catégories d'âge, de genres, de répartition géographique et de milieux socio-professionnels.

Elle invite, ensuite, l'assemblée à procéder à un tour des villages où chaque membre est invité à se présenter en mentionnant : son nom, son prénom, ses implications potentielles dans le milieu associatif local et un mot pour décrire son village.

Pendant ce tour de présentation, un membre habitant de Graux indique qu'un comité de village est en train de s'y créer.

3. Présentation du ROI de la CLDR

Le ROI de la CLDR de Mettet suit le canevas type imposé par la Direction du DR. Les membres l'ont reçu en même temps que la convocation à cette réunion pour en prendre connaissance. Mr Pilati procède à la présentation de certains articles importants.

L'**article 4** indique que la CLDR est constituée pour la durée de l'ODR. Cela implique qu'elle n'est pas dissoute après la validation du PCDR par le Gouvernement wallon. En effet, le suivi de la mise en œuvre des projets inscrits dans un PCDR fait partie des tâches assignées à la commission.

L'**article 6** définit plus précisément la composition requise pour une CLDR conforme. Il y a autant de membres effectifs que de membres suppléants, mais cette distinction n'a aucun poids réel dans le fonctionnement de la commission. Il est également précisé que le nombre de membres élus au sein du Conseil communal ne peut excéder un quart du total des membres.

L'**article 7** indique qu'un registre de présences est tenu par le secrétariat de la CLDR (en l'occurrence, la FRW). Les membres sont donc invités à signaler leurs éventuelles futures absences aux agents de la FRW ou à Virginie Delsaut, agent-relais PCDR à l'administration communale.

L'**article 11** précise que la CLDR se réunit chaque fois que l'ODR le requiert, avec un minimum de 4 fois par an.

L'**article 12** exige que les convocations aux réunions soient envoyées 10 jours ouvrables avant la réunion en question. Par facilité, ces convocations seront, à priori, envoyées par mail. Néanmoins, les membres qui souhaitent recevoir leur convocation par courrier postal sont invités à se faire connaître à la fin de cette réunion.

L'**article 18** requiert qu'un quorum de 50% des membres de la commission, hors membres élus au Conseil communal, soit atteint pour valider une décision de la CLDR.

L'**article 19** précise que les propositions de la CLDR faites à l'autorité communale sont toujours déposées selon la règle du consensus, mais qu'un vote peut être organisé en cas de blocage.

L'**article 22** donne des précisions quant aux droits à l'image des membres de la CLDR dans le cadre de leurs fonctions. Les membres ne souhaitant pas que leur image soit utilisée dans le cadre de l'ODR de Mettet sont invités à le faire savoir aux agents de la FRW.

À la fin de la présentation, un membre signale que les articles du ROI pourraient être adaptés aux genres des personnes concernées (ex. : la présidente). Cette remarque est pertinente et le ROI pourra être adapté en conséquence lors du passage du rapport annuel de l'ODR au Conseil communal.

Suite aux différents échanges, la CLDR approuve son ROI.

4. Informations sur l'ODR et les étapes déjà franchies

Mme Sente procède à un bref rappel de ce qu'est une ODR.

Les points abordés sont dans l'ordre :

- l'opération de Développement Rural (ODR) et ses caractéristiques principales ;
- le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) et ses 6 parties ;
- les partenaires impliqués ;
- le processus participatif ;
- les différents rôles de la CLDR
- les raisons de se lancer dans une ODR ;
- la diversité des thèmes et des projets ;
- le résumé de l'ODR de Mettet.

Suite à cette partie informative, chaque membre se voit distribuer un petit fascicule intitulé : « B.A.B.A. à destination des nouveaux membres de la CLDR ». Ce dernier reprend tous les éléments importants de cette présentation, ainsi que plusieurs compléments plus spécifiques à Mettet et aux financements des projets DR.

5. Préparation à la validation du diagnostic de la commune (partie 1 du PCDR)

La partie 1 du PCDR, le diagnostic socio-économique de la commune, est en cours de finalisation :

Phase 1 : Analyse socio-économique

Version préliminaire – SEPTEMBRE 2025



Ce dossier comprend 291 pages, 249 figures (cartes, graphiques, tableaux, etc) et 65 thématiques, le tout abordé dans 18 parties différentes. Il s'agit de données objectives (issues notamment de statistiques) dressant le portrait de la commune de Mettet.

Ce diagnostic a déjà eu l'occasion d'être présenté, relu et complété à plusieurs reprises lors des différents GT (présentation et échanges avec les citoyens présents), par la relecture de la Commune et via la création d'un diagnostic territorial par le même bureau d'études.

Sa version datée de septembre 2025 est consultable :

- En version papier, à l'administration communale.
- En version informatique, dans la page « Documents utiles » du site : <https://www.mettet-pcdr.info/>, dédié à l'ODR de Mettet.

Les membres de la CLDR sont invités à aller le parcourir pour formuler leurs dernières remarques.

Il fera l'objet d'une approbation lors de la prochaine réunion de la CLDR.

6. Présentations du diagnostic partagé et de la stratégie de développement (parties 3 et 4)

Mme Jadoul prend la parole pour présenter ce point de l'ordre du jour.

La partie 3 du PCDR, le diagnostic partagé, relève de la confrontation entre le diagnostic de la commune (partie 1) et des ressentis de la population, issus des différentes consultations menées jusqu'à présent. Cette confrontation a dégagé plusieurs besoins du territoire, déjà retravaillés par les citoyens lors des GT. Grâce à ce travail, les bureaux d'études ont pu définir une stratégie de développement (partie 4 du PCDR) pour les 10 prochaines années pour le territoire d'Jobin, composée de 5 enjeux et de 14 objectifs opérationnels. Mme Jadoul précise que cette stratégie servira de cadre, de liant, pour le développement des fiches-projets reprises dans le futur PCDR.

Enjeu 1 Préserver le cadre rural, paysager et patrimonial de la commune	Enjeu 2 Renforcer la qualité environnementale et la résilience du territoire	Enjeu 3 Offrir un cadre de vie solidaire, inclusif et adapté aux besoins de la population	Enjeu 4 Développer une mobilité durable, accessible et sécurisée pour tous	Enjeu 5 Valoriser les ressources locales et soutenir un développement économique équilibré
Objectif 1.1 : En maîtrisant l'urbanisation et le développement du bâti afin de préserver l'identité villageoise	Objectif 2.1 : En préservant, restaurant et renforçant les milieux naturels, les trames écologiques et les cours d'eau	Objectif 3.1 : En développant une offre de logements diversifiée et qualitative, adaptée aux besoins des ménages et au vieillissement de la population	Objectif 4.1 : En développant un réseau cohérent de mobilité active reliant les villages, les équipements et les réseaux supra- communaux	Objectif 5.1 : En soutenant les acteurs économiques locaux, les commerces, les artisans et les activités agricoles
Objectif 1.2 : En valorisant le patrimoine bâti et paysager du territoire	Objectif 2.2 : En protégeant la qualité de l'eau, en limitant les pollutions et en poursuivant la gestion des risques naturels	Objectif 3.2 : En renforçant les services, équipements et infrastructures de proximité pour toutes les tranches d'âge	Objectif 4.2 : En améliorant la sécurité et le confort des usagers faibles et l'état des voiries	Objectif 5.2 : En encourageant l'économie circulaire, les circuits courts et la valorisation des ressources locales
	Objectif 2.3 : En favorisant des pratiques durables, notamment en matière agricole, énergétique et de gestion des ressources	Objectif 3.3 : En favorisant la convivialité, l'accessibilité et le lien social à l'échelle des villages	Objectif 4.3 : En soutenant les alternatives à la voiture individuelle et l'intermodalité	Objectif 5.3 : En développant un tourisme doux et maîtrisé, respectueux du cadre de vie et de l'identité rurale

Le support de présentation complet se trouve en annexe de ce PV, ainsi que sur le site dédié à l'ODR de Mettet.

Durant cette présentation, plusieurs points ont été discutés avec l'assemblée :

- Lors du point concernant les forêts, un membre signale qu'il serait intéressant de prendre en compte le bois du Tournibus, massif forestier situé à l'ouest de Biesme.
- Un membre souligne la quasi inexistence d'épuration de l'eau le long de la Biesme. Les analyses des Plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) ont bien été effectuées dans le diagnostic de la commune mais n'ont pas été repris dans la présentation. Monsieur Ruth, échevin de l'environnement, signale qu'une étude est en cours pour l'assainissement de la Biesme.
- Un membre se questionne sur la taille des ménages de la commune annoncée à 2,34 personnes. Il s'agit d'une moyenne relevée sur l'entièreté des ménages qui composent l'entité de Mettet. Cette moyenne est supérieure à celles des communes limitrophes, de la province de Namur mais aussi de la Wallonie.
- En plus de la présence d'un Comité Consultatif Communal des Aînés (CCCA), un membre signale la présence d'un Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée (CCCPH) depuis l'année dernière.
- L'assemblée signale que le projet de pré-RAVeL entre Florennes et Mettet est réalisé.

- Par rapport aux « véloroutes » reprises sur une carte représentant les différents itinéraires cyclables, Mme Jadoul précise qu'il s'agit de données reprises du schéma directeur de la Région wallonne qui représentent des itinéraires qui ne sont pas forcément aménagés.
- Par rapport aux points noirs de la sécurité routière, un membre indique que les carrefours de la pharmacie à Saint-Gérard et du circuit de Mettet, ainsi que les abords du hall omnisports sont particulièrement dangereux. Une cartographie participative, qui reprend ces différents points, a été réalisée lors du GT mobilité. Elle sera ajoutée aux diagnostics de la commune.
- Pour le volet économie, il est signalé que la commune compte plus d'un apiculteur sur son territoire, ainsi qu'un point relais COOPESEM.
- Un membre aimerait connaître les projets qui ont été réalisés dans le précédent PCDR. Cette information figure dans le diagnostic du territoire (Partie 1). Plusieurs projets sont cités : la salle de Biesme, la place Léon Colin, la rénovation de murs en pierre dans l'entité, la mise en place d'un bus multiservices, l'accueil des nouveaux habitants.

7. Agenda 2026 et suites

Mr Pilati poursuit la séance en présentant l'agenda de la CLDR pour l'année 2026, ainsi que les suites prévues pour l'ODR. En voici le résumé :

- CLDR #1 : **le mardi 25 mars**, mise en place...
- CLDR #2 : **le mercredi 22 avril**, approbation du diagnostic, de la stratégie et travail sur la liste des projets.
- CLDR #3 : **le mardi 19 mai**, suite du travail sur les projets.
- CLDR #4 : **le mardi 23 juin**, priorisation des projets et préparation à la rédaction des fiches-projets par les bureaux d'études.
- **Été 2026** : Groupes-projets et rédaction des fiches-projets par les bureaux d'études.
- CLDR #5, #6, #7 : **à l'automne 2026**.
- Approbation du PCDR par la CLDR, puis par le Conseil communal en fin d'année.
- Passage au Pôle Aménagement du Territoire (PAT), puis approbation par le gouvernement wallon en début d'année 2027.

Notons que les dates des CLDR #5, 6 et 7 dépendront du temps nécessaire aux auteurs de PCDR pour rédiger toutes les fiches-projets. Elles pourront être fixées en fonction de l'avancée de son travail.

8. Divers

L'assemblée n'a pas de point divers.

La réunion se conclut par la prise d'une photo des membres de la CLDR.

Pour le Bureau Régional ESEM
de la Fondation Rurale de Wallonie

Amandine SENTE – Matteo PILATI
Agents de Développement

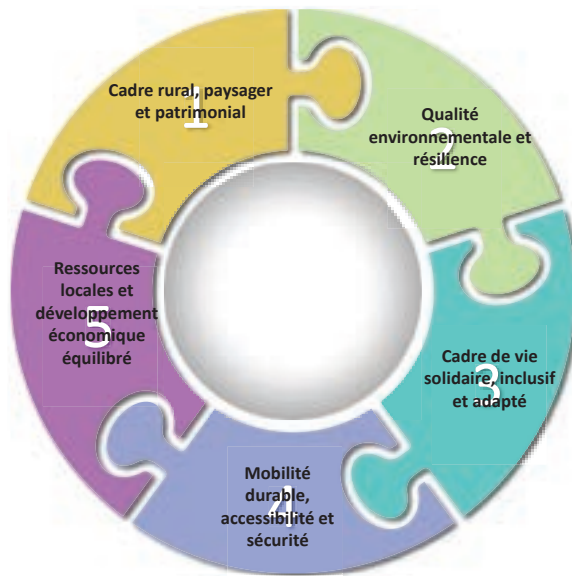
Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Amandine SENTE – Matteo PILATI
Rue de France, 66 - 5600 Philippeville
Tél 071 66 01 90
a.sente@frw.be ou m.pilati@frw.be

Annexe1 : liste de présence

Nom	Prénom	Présent (P) Excusé (E)
Beaufayt	Simon	P
Castaigne	Myriam	P
Chabot	Joëlle	P
Cowez	Paul	P
De Brouhoven	Diane	P
Delferriere	Frédéric	P
Dewandre	Thierry	P
Dosimont	Carole	E
Dupont	Louis	P
Evrard	Xavier	P
Filée	Romualdo	P
Gérard	Pierre	P
Gérard	Aline	E
Hamès	Véronique	P
Jallet	Pierre	P
Janssens	Nathalie	P
Lambiotte	Mathilde	-
Marique	Etienne	P
Petit	Marcel	P
Petit	René	E
Petruzzi	Sabrina	P
Polet	Magali	P
Poncelet	Benoît	P
Regnier	Françoise	P
Thirant	Christian	P
Vandenberghe	Nathalie	P
Vandenberghe	Joseph	P
Vincent	Harold	P
Vittor	Benoît	P
Wauthy	Françoise	P
Woine	Philippe	P
Léglise	Françoise	P
Laffineur	Aurélien	P
Ruth	Jean-Benoît	P
Adam	Jean	P
Chenut	Karen	P
Jacqmain	Adrien	P
Kaisin	Christian	P
Maquille	Arnaud	P
Pindeville	Emilie	P
Delsaut	Virginie	Agent relais
Pilati	Matteo	FRW
Sente	Amandine	FRW
Hermans	Céline	BEP
Jadoul	Suzanne	Sen5

Annexe2 : support de présentation du point 6 de l'ODJ.

LES ENJEUX



LES ENJEUX



de développement
rural de Mettet

Comment y arriver ?

14 OBJECTIFS
OPÉRATIONNELS

Liens avec les besoins mis
en évidence dans le
diagnostic (partagé)

→ Vision à 10 ans pour Mettet



Enjeu 1 :

Préserver le cadre rural, paysager et patrimonial de la commune

Puisque les besoins relevés dans le diagnostic (partagé) sont :

- Préserver le cadre rural et villageois ainsi que la qualité de vie
- Éviter l'urbanisation à outrance des zones du plan de secteur
- Faire face aux besoins immobiliers d'ici 2050 sans perdre l'identité rurale du territoire
- Intensifier l'urbanisation de la/des (futures) centralité(s)
- Encourager la rénovation des bâtiments anciens
- Préserver et mettre en valeur la qualité patrimoniale (bâtie et paysagère) du territoire
- Valoriser les points de vue sur le paysage
- S'assurer de la bonne intégration dans le paysage des nouvelles constructions, infrastructures et bâtiments agricoles

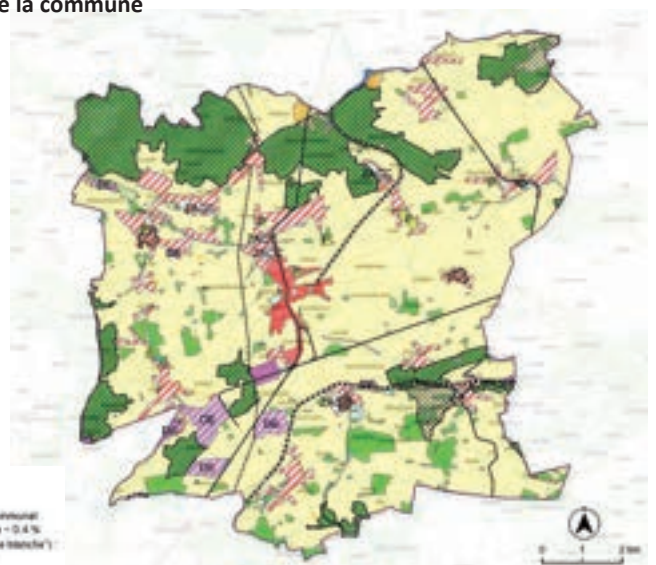


Enjeu 1 :

Préserver le cadre rural, paysager et patrimonial de la commune

En effet,

- Au Plan de secteur = **88,3% n'est pas destiné à l'urbanisation**
- **Potentiel foncier = 312 ha en zone d'habitat et d'habitat à caractère rural MAIS les citoyens redoutent la pression sur le foncier agricole**
- **Nouvelle politique régionale : SDT**
 - **Optimisation spatiale**
 - Concept de **centralité**
 - **Étalement urbain**
 - **Artificialisation nette**



PLAN DE SECTEUR		
Zones destinées à l'urbanisation	Zones non-définies à l'urbanisation	Autres zones
Habitat : 147,1 ha - 1,3 %	Agricole : 7.790,2 ha - 88,8 %	Aménagement constructif : 46,7 ha - 0,4 %
Habitat à caractère rural : 912,5 ha - 7,1 %	Forestière : 2.463,3 ha - 21,1 %	Eau (zone bleue) : 6,2 ha - 0,1 %
Activité économique industrielle : 34,4 ha - 0,3 %	Espaces verts : 64,2 ha - 0,5 %	Plan d'eau : 20,4 ha - 0,2 %
Dépendance d'habitation : 130,6 ha - 1,8 %	Parc : 35,6 ha - 0,3 %	
Lignes : 33,7 ha - 0,2 %		
Services publics et équipements collectifs : 46,3 ha - 0,4 %		

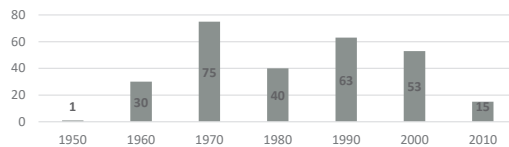


Enjeu 1 :

Préserver le cadre rural, paysager et patrimonial de la commune

En effet,

- Développements immobiliers sous forme de **lotissements surtout dans les années 70 – net ralentissement depuis 2010**



- Depuis 2017, nombre de nouvelles constructions plus important que les rénovations (l'inverse entre 2003 et 2016)
- Marché immobilier = cher
- Besoins en logements estimés à +1.000 (2050)

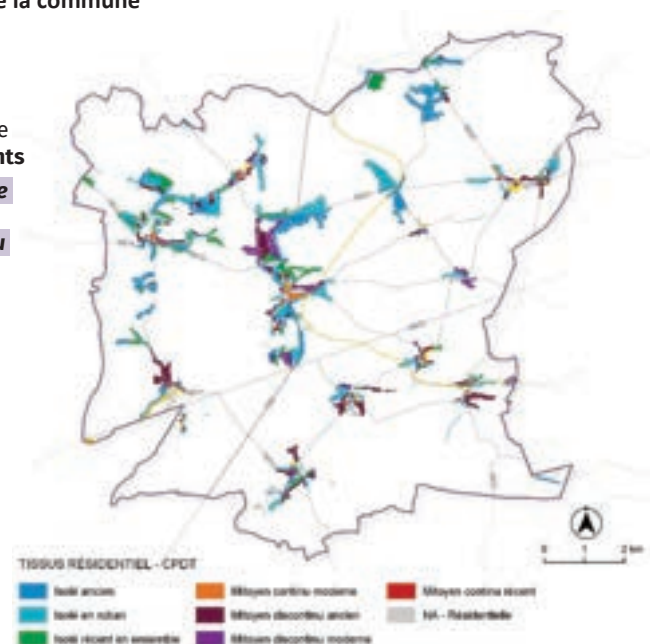


Enjeu 1 :

Préserver le cadre rural, paysager et patrimonial de la commune

En effet,

- 44,4 % des logements** sont des logements de type ouverts (**4 façades**) >> **8,7 %** sont des **appartements**
- Certains habitants pointent le **manque d'harmonie urbanistique** et le fait que les **appartements dénaturent les villages et participent à la perte du caractère rural***





Enjeu 1 :

Préserver le cadre rural, paysager et patrimonial de la commune

Objectifs opérationnels (comment y arriver ?) :

→ Objectif 1.1 : En maîtrisant l'urbanisation et le développement du bâti afin de préserver l'identité villageoise

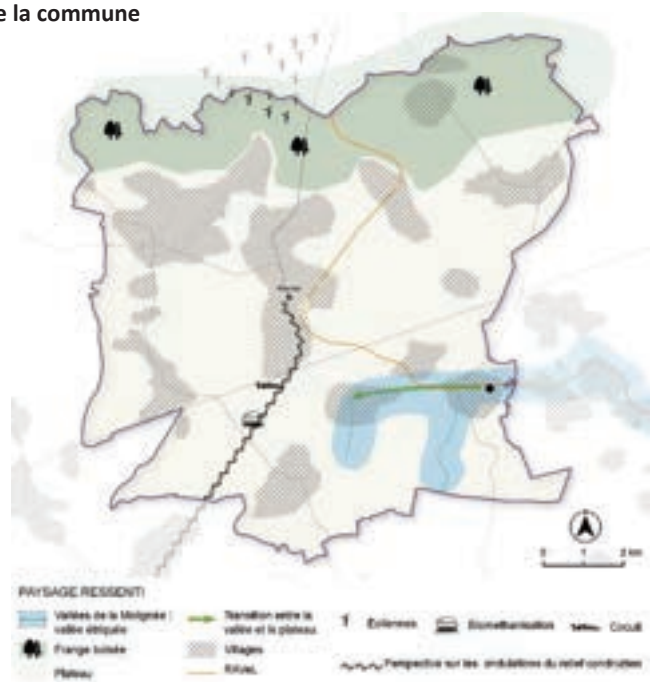


Enjeu 1 :

Préserver le cadre rural, paysager et patrimonial de la commune

En effet,

- **Tension** entre le développement (économique, énergétique, en logement) et les paysages « calmes » de la campagne
- Les paysages sont **diversifiés et beaux**
- **Plusieurs points de vue et lignes remarquables**
ADESA + périmètres d'intérêt paysagers





Enjeu 1 :

Préserver le cadre rural, paysager et patrimonial de la commune

Objectifs opérationnels (comment y arriver ?) :

→ Objectif 1.1 : En maîtrisant l'urbanisation et le développement du bâti afin de préserver l'identité villageoise

→ Objectif 1.2 : En valorisant le patrimoine bâti et paysager du territoire



Enjeu 2 :

Renforcer la qualité environnementale et la résilience du territoire

Puisque les besoins relevés dans le diagnostic (partagé) sont :

- Développer le réseau écologique, notamment sur les plateaux agricoles
- Préserver/restaurer les trames écologiques liées aux cours d'eau
- Disposer d'une vision globale de gestion du milieu naturel (actualisation et dynamisation du PCDN)
- Ouvrir l'accès aux forêts publiques
- Protéger le territoire, et principalement les masses d'eau, des pesticides et nitrates
- Préserver les cours d'eau des atteintes (espèces invasives, rejets d'eaux usées et déchets)
- Améliorer l'épuration des eaux
- Poursuivre la gestion des inondations et des coulées de boue
- Diminuer l'impact humain des différentes pollutions sur la santé humaine
- Encourager et soutenir les pratiques agricoles durables
- Diminuer la production de déchets et mieux valoriser certains d'entre eux
- Améliorer les dispositifs assurant la propreté publique (sensibilisation, infrastructures et sanctions)
- Favoriser l'économie circulaire, les matériaux durables et le réemploi
- Enclencher la transition énergétique et sensibiliser à la surconsommation énergétique
- Augmenter la part de production d'énergie renouvelable dans le respect du paysage et du cadre rural

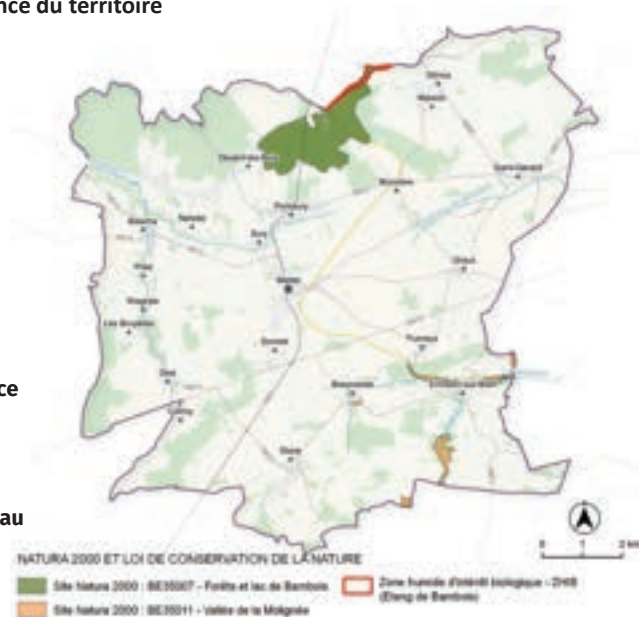


Enjeu 2 :

Renforcer la qualité environnementale et la résilience du territoire

En effet,

- Existence d'un **PCDN**
 - **2 sites Natura 2000** :
 - Le site « Forêt et lac de Bambois »
 - Le site « Vallée de la Moline »
 - **10 sites de grand intérêt biologique**
 - **94 arbres remarquables**
 - **21 haies remarquables**
 - **9 sites remarquables**
 - **2 liaisons écologiques d'échelle ou d'importance régionale définies à l'échelle de la Wallonie:**
 - Côteaux de la Meuse et affluent
 - Forêts du sud du sillon sambro-mosan
- **Eviter la fragmentation des habitats au niveau de ces liaisons écologiques**



Enjeu 2 :

Renforcer la qualité environnementale et la résilience du territoire

En effet,

- **Quelques bois** (de Gougny, de Corenne, du Prince à Mettet et Sart-Eustache)
- **2.587 ha de forêt** – 22% du territoire communal
900 ha de forêts publiques (35%)
1.687 ha de forêts privées (65%) = manque d'accès
Dont 2.512 ha sont des forêts anciennes!
 (proportion très importante par rapport à la moyenne wallonne!) = **patrimoine forestier**
 (« les forêts sont magnifiques »)
- Etat sanitaire préoccupant pour certaines essences (hêtre, épicéa, frêne,...) à l'instar de la région wallonne





Enjeu 2 :

Renforcer la qualité environnementale et la résilience du territoire

Objectifs opérationnels (comment y arriver ?) :

→ Objectif 2.1 : En préservant, restaurant et renforçant les milieux naturels, les trames écologiques et les cours d'eau



Enjeu 2 :

Renforcer la qualité environnementale et la résilience du territoire

En effet,

- **2 Contrats de Rivière** : Sambre (1/3 ouest du territoire et Haute Meuse (2/3 est du territoire)
- Au total, **405 points noirs** sont recensés au niveau du territoire communal
- Cinq problématiques majeures : **les déchets, l'érosion, les rejets, les entraves et les plantes invasives**
- Actions des contrats rivières : gestion des points noirs, sensibilisation, études, gestion des déchets, lutttes contre les inondations, projets biodiversité,...





Enjeu 2 :

Renforcer la qualité environnementale et la résilience du territoire

Objectifs opérationnels (comment y arriver ?) :

→ Objectif 2.1 : En préservant, restaurant et renforçant les milieux naturels, les trames écologiques et les cours d'eau

→ Objectif 2.2 : En protégeant la qualité de l'eau, en limitant les pollutions et en poursuivant la gestion des risques naturels



Enjeu 2 :

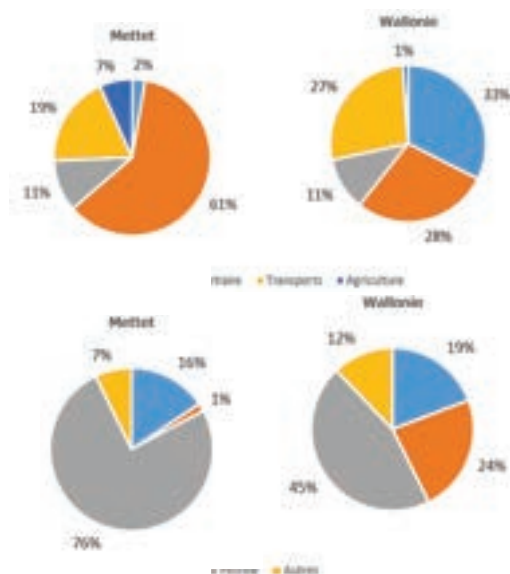
Renforcer la qualité environnementale et la résilience du territoire

En effet,

- Les **consommations énergétiques** sont principalement dues au **logement** et au **transport**
- La **principale source d'énergie** utilisée : **pétrole**

MAIS

- Adhésion à la **Convention des Maires** (2024)
- Présence d'un **PAEDC**
- Commune dispose d'un **service énergie** et d'un **conseiller en énergie**
- CPAS dispose d'une **cellule énergie**
- Mise sur pied d'une **Communauté d'Énergie**
- Présence d'une **unité de biométhanisation** et d'un **parc éolien**





Enjeu 2 :

Renforcer la qualité environnementale et la résilience du territoire

En effet,

MAIS certains habitants déplorent

- le manque d'informations par rapport au **devenir des parcs éoliens**
- le fait que **l'énergie produite localement ne profite pas aux riverains**
- les **nombreux décrochages électriques**
- le **manque de généralisation de la fibre optique**

Les citoyens sont par contre positifs par rapport :

- à l'utilisation de **plus de matériaux durables** et prônent même le réemploi dans le cadre de projet
- À la couverture des **télécomm'** (si ce n'est à Furnaux et Graux)
- Gestion des déchets par le **BEP-Environnement**
- **Présence d'un parc à conteneurs**
- Collecte réalisée via les **containeurs à puces**
- Gisement : **74,5 kg/habitant d'ordures ménagères brutes** (poubelles tout-venant) significativement **inférieur à la moyenne wallonne** (environ 120 kg)
- Les habitants déplorent les nombreux **déchets sauvages et dépôts clandestins**
- **Manque général de poubelles publiques et absence de consignes PMC**



Enjeu 2 :

Renforcer la qualité environnementale et la résilience du territoire

Objectifs opérationnels (comment y arriver ?) :

→ Objectif 2.1 : En préservant, restaurant et renforçant les milieux naturels, les trames écologiques et les cours d'eau

→ Objectif 2.2 : En protégeant la qualité de l'eau, en limitant les pollutions et en poursuivant la gestion des risques naturels

→ Objectif 2.3 : En favorisant des pratiques durables, notamment en matière agricole, énergétique et de gestion des ressources



Enjeu 3 :

Offrir un cadre de vie solidaire, inclusif et adapté aux besoins de la population

Puisque les besoins relevés dans le diagnostic (partagé) sont :

- Faire face aux besoins immobiliers d'ici 2050 (+1.000 logements environ), notamment pour les jeunes familles
- Développer une offre de logements plus petits pour les ménages isolés
- Faire face au vieillissement de la population en termes de logement
- Augmenter l'offre de lits en maisons de repos et résidences-services
- Développer les services liés aux personnes âgées (soins à domicile, activités 3e âge)
- Augmenter le taux de couverture de l'accueil préscolaire
- Encourager l'implantation de nouveaux médecins sur le territoire communal
- Aménager les espaces publics moins qualitatifs pour les rendre plus conviviaux et sécuritaires
- Aménager des petits espaces conviviaux dans tous les villages, adaptés aux enfants et aux jeunes
- Offrir des salles de qualité dans les villages en impliquant les usagers
- Encourager et soutenir les activités intergénérationnelles
- Soutenir les associations et initiatives citoyennes
- Favoriser l'intégration des nouveaux habitants

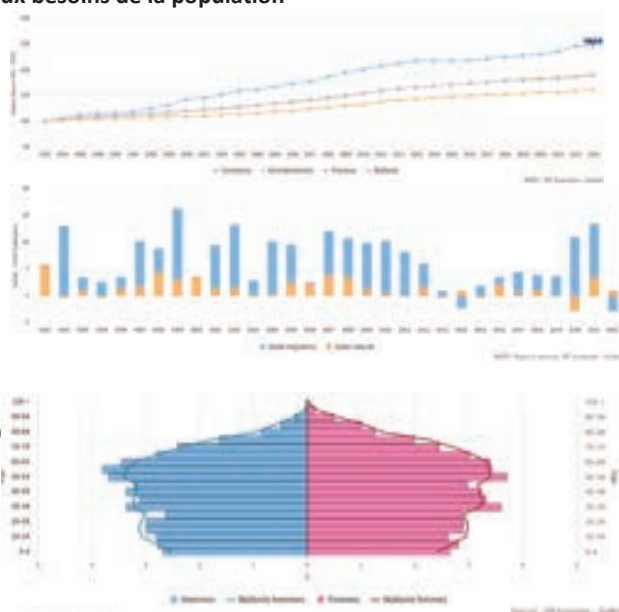


Enjeu 3 :

Offrir un cadre de vie solidaire, inclusif et adapté aux besoins de la population

En effet,

- **13.465 habitants | 5.700 ménages** au 1^{er} janvier 2023
- **Augmentation de population constante et importante < solde migratoire important** (= phénomène de **périurbanisation**)
- Perspectives démographiques : **+735 habitants d'ici 2042** et **+1.155 ménages**
- **Part importante des 50-64 ans**
- **Prédominance de ménages dits « familiaux » :**
taille moyenne des ménages élevée (2,34)
faible part de ménage isolés (31%)
part importante de ménages avec enfants (43%)
- Part de **population étrangère faible** (3,1%)





Enjeu 3 :

Offrir un cadre de vie solidaire, inclusif et adapté aux besoins de la population

En effet,

- Deux maisons de repos
- Taux de couverture de 250 lits MR/MRS/1.000 personnes de 80 ans et + = relativement faible SURTOUT en regard du vieillissement de la population
- Activités organisées par le CPAS et le PCS
- Présence d'un CCCA
- 4 comités dédiés aux seniors
- *Qualité des services offerts aux aînés pour rester dans leur habitation*
- Poste médical de garde à Bambois + 2 centres médicaux + médecins seuls (généralistes et spécialistes) *MAIS manque de médecins*
- 7 pharmacies
- Home Louis Marie à Oret
- Villa Bourgogne à Mettet



Enjeu 3 :

Offrir un cadre de vie solidaire, inclusif et adapté aux besoins de la population

En effet,

- Trois crèches + *projet de crèche à l'étude*
- Service d'accueillantes conventionnées géré par le CPAS
- Accueillantes autonomes
- Taux de couverture pré-scolaire de 25,5/100 enfants = relativement faible
- Accueil extra-scolaire le mercredi après-midi et plaine communale





Enjeu 3 :

Offrir un cadre de vie solidaire, inclusif et adapté aux besoins de la population

Objectifs opérationnels (comment y arriver ?) :

→ Objectif 3.1 : En développant une offre de logements diversifiée et qualitative, adaptée aux besoins des ménages et au vieillissement de la population

→ Objectif 3.2 : En renforçant les services, équipements et infrastructures de proximité pour toutes les tranches d'âge



Enjeu 3 :

Offrir un cadre de vie solidaire, inclusif et adapté aux besoins de la population

En effet,

- Présence de **nombreux espaces publics**, plus ou moins bien aménagés, avec parfois des **modules de jeux/boîtes à livres** *MAIS manque d'entretien et d'espaces extérieurs pour les enfants/jeunes*
- Les **places**, qui sont souvent les parvis des églises, sont **très minérales et peu aménagées**
- *Maison n'a pas de place de village*
- *À Biesme, le développement de commerces a pour conséquence la perte du rôle rassembleur de la place de village*





Enjeu 3 :

Offrir un cadre de vie solidaire, inclusif et adapté aux besoins de la population

En effet,

- Présence **d'une vingtaine de salles publiques et privées, avec des degrés d'aménagements divers**
- **Projets de 3 salles polyvalentes**
- **Présence de nombreux locaux disponibles MAIS location payante** (cfr. manque de soutien)
- Certains **aménagements ne sont plus adéquats**



Enjeu 3 :

Offrir un cadre de vie solidaire, inclusif et adapté aux besoins de la population

En effet,

- Une **dizaine de comités de fêtes/jeunesse**
- Une **douzaine de comités de marches folkloriques**
- **Nouveau tiers-lieu « Les petits bonheurs » à Ermeton-sur-Biert**
- **Plusieurs événements :**
 - Les fêtes de village
 - Les marches folkloriques
 - Les brocantes
 - Le superbiker
 - Le rallye de Mettet
 - Les courses vélo SER'vélo Team
 - Les fêtes de la musique
 - **Les marches ADEPS**
- **MAIS disparition du tissu associatif** (surtout à Graux) et **manque de soutien communal**
- **Forte convivialité et cohésion sociale** MAIS qui rend parfois **difficile l'intégration de nouveaux habitants** malgré l'accueil organisé par la commune





Enjeu 3 :

Offrir un cadre de vie solidaire, inclusif et adapté aux besoins de la population

Objectifs opérationnels (comment y arriver ?) :

→ Objectif 3.1 : En développant une offre de logements diversifiée et qualitative, adaptée aux besoins des ménages et au vieillissement de la population

→ Objectif 3.2 : En renforçant les services, équipements et infrastructures de proximité pour toutes les tranches d'âge

→ Objectif 3.3 : En favorisant la convivialité, l'accessibilité et le lien social à l'échelle des villages



Enjeu 4 :

Développer une mobilité durable, accessible et sécurisée pour tous

Puisque les besoins relevés dans le diagnostic (partagé) sont :

- Favoriser les alternatives à la voiture individuelle :
 - développement du réseau utilitaire de mobilité active, et notamment entre les villages, à l'échelle supracommunale mais aussi les liens vers le RAVeL,
 - transports en commun (meilleure communication et meilleure offre),
 - voitures partagées,
- Maintenir, renforcer et développer le réseau de mobilité douce de loisirs
- Renforcer le sentiment de sécurité pour les usagers faibles (vitesses excessives, usages motorisés)
- Améliorer l'état des routes



Enjeu 4 :

Développer une mobilité durable, accessible et sécurisée pour tous

En effet,

- Déplacements **à pied dans la vie quotidienne** :
 - Très peu développé : trottoirs discontinus, s'ils existent, et matériaux hétérogènes entraînant ainsi des difficultés pour les déplacements PMR
 - Présents surtout dans le centre de Mettet
 - MAIS accotements peu encombrés par le stationnement (< recul du bâti)
 - Manque de passages pour piétons sur les axes principaux et aux abords des équipements communautaires (écoles, piscine)
 - Manque de liaisons entre les villages et avec les communes voisines



Enjeu 4 :

Développer une mobilité durable, accessible et sécurisée pour tous

En effet,

- Déplacements **à pied pour les loisirs** :
 - 5 balades balisées
 - GR 125
 - Balades de l'asbl Mettet Godasses
 - manque d'aménagements (ex : aires de repos pour les marcheurs, mise en valeur du patrimoine/paysage, etc.)
- Label Commune Piétonne (2023 – 2025)





Enjeu 4 :

Développer une mobilité durable, accessible et sécurisée pour tous

En effet,

- Ligne de RAVeL 150 MAIS
 - n'est pas facilement accessible,
 - n'est pas suffisamment éclairé,
 - ne dispose pas d'aménagements pour empêcher les véhicules motorisés
 - + problématique des chiens (en liberté et déjections)
- Projet de pré-RAVeL
- Réseau points nœuds de la Province de Namur mais tous les tronçons ne sont pas accessibles pour tous types de vélos
- Schéma directeur cyclable pour la Wallonie
- N98 = seule infrastructure cyclable
- Problématique des trottinettes électriques sur les trottoirs



Enjeu 4 :

Développer une mobilité durable, accessible et sécurisée pour tous

En effet,

- **Points noirs de mobilité :**
 - Carrefour N98-N932
 - Vitesse des véhicules (réponse : radars fixes sur la N98)
 - Entrées et sorties scolaires (réponse : rue scolaire à Saint-Gérard)
 - le carrefour de Devant-les-Bois/Pontaury
 - le manque de signalisation routière à certains endroits (ex : rappels des limites à 50 km/h, des priorités de droite, etc)
 - le mauvais état de certaines voiries (surtout les chemins de remembrement)
 - le trafic poids-lourds





Enjeu 4 :

Développer une mobilité durable, accessible et sécurisée pour tous

Objectifs opérationnels (comment y arriver ?) :

- Objectif 4.1 : En développant un réseau cohérent de mobilité active reliant les villages, les équipements et les réseaux supra-communaux
- Objectif 4.2 : En améliorant la sécurité et le confort des usagers faibles et l'état des voiries
- Objectif 4.3 : En soutenant les alternatives à la voiture individuelle et l'intermodalité



Enjeu 5 :

Valoriser les ressources locales et soutenir un développement économique équilibré

Puisque les besoins relevés dans le diagnostic (partagé) sont :

- Mettre en valeur les entreprises et artisans locaux
- Soutenir le développement des commerces locaux
- Favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs et garantir l'accès à la terre
- Maintenir le développement économique et agricole en accord avec le cadre rural
- Promouvoir les acteurs agricoles et leurs produits (terroir local)
- Renforcer le volet touristique de la commune tout en veillant à l'équilibre entre hébergements touristiques et résidentiels



Enjeu 5 :

Valoriser les ressources locales et soutenir un développement économique équilibré

En effet,

- Présence **d'une zone d'activité économique industrielle** : PAE gère le BEP + extension
= pourvoyeur d'emplois
MAIS crainte de l'augmentation de charroi et de perte des terres agricoles
- **Plusieurs commerces/établissements Horeca** sur le territoire communal, **surtout à Mettet**
MAIS manque de commerces locaux et de magasins « alternatifs »
- **Marché hebdomadaire**
- **Vente directe des maraîchers** à Maison/Gonoy
- **Distributeur de produits locaux à Prée**
- **Présence de quelques ambulants qui sillonnent le territoire**
- **Disparition des agences bancaires et des distributeurs de billets**



Enjeu 5 :

Valoriser les ressources locales et soutenir un développement économique équilibré

En effet,

- **Agriculture/sylviculture/pêche: 1,4% des emplois salariés et 14,1 % des indépendants (2022)**
- Présence de **106 exploitations agricoles (2022)**
>< 170 en 2002 (avec une taille moyenne de 79,5 ha)
- **Surface Agricole Utile = 8.422,5 ha (2022)**
→ relativement stable depuis les années 2000
- **Prix des terrains agricoles : +23,1%** entre 2017-2022
- **Désintérêt des plus jeunes** pour la profession
- **Présence de 3 maraîchers, d'une coopérative Paysans-Artisans et d'un apiculteur**





Enjeu 5 :

Valoriser les ressources locales et soutenir un développement économique équilibré

Objectifs opérationnels (comment y arriver ?) :

→ Objectif 5.1 : En soutenant les acteurs économiques locaux, les commerces, les artisans et les activités agricoles

→ Objectif 5.2 : En encourageant l'économie circulaire, les circuits courts et la valorisation des ressources locales



Enjeu 5 :

Valoriser les ressources locales et soutenir un développement économique équilibré

En effet,

- **Circuit de Mettet** *mais nuisances sonores*
- **Région touristique :**
 - Lac de Bambois
 - Château de Thozée
 - *Jardins d'Annevoie*
 - *Maredsous*
- **Maison du Tourisme « Explore Meuse »**
mais absence de syndicats d'initiatives
- Une **cinquantaine d'hébergements touristiques**
mais dont la proportion devient parfois trop importante dans certains villages
- **Étude de « valorisation touristique de la Molinee » :**
 - **Identité graphique**
 - Nécessité de travailler sur les « **portes de la vallée** » dont fait partie la commune de Mettet – *manque de mise en valeur de l'entrée de la vallée de la Molinee qui est pourtant très belle*
- *Manque d'informations touristiques (panneaux, etc)*





Enjeu 5 :

Valoriser les ressources locales et soutenir un développement économique équilibré

Objectifs opérationnels (comment y arriver ?) :

→ Objectif 5.1 : En soutenant les acteurs économiques locaux, les commerces, les artisans et les activités agricoles

→ Objectif 5.2 : En encourageant l'économie circulaire, les circuits courts et la valorisation des ressources locales

→ Objectif 5.3 : En développant un tourisme doux et maîtrisé, respectueux du cadre de vie et de l'identité rurale